

ANNEXE : LISTE DES MEMBRES DU SYNDICAT "CHARENTE EAUX"

- Département de la Charente

1 – Eau

- Ambernac
- Chasseneuil sur Bonnieure
- La Rochefoucauld-en Angoumois
- Barbezieux Saint-Hilaire
- SIAEP Nord-Ouest Charente
- SIAEP Nord-Est Charente
- SIAEP Sud Charente
- SIAEP Karst de la Charente
- CC Rouillacais
- CA Grand Angoulême pour l'intégralité de son territoire à l'exception de la commune de Voulgezac
- CA Grand Cognac
- Saint Palais du Né

2 – Assainissement non collectif

- CC 4B Sud Charente
- CC Charente Limousine
- CC Coeur de Charente
- CC Lavalette Tude Dronne
- CC La Rochefoucauld-Porte du Périgord
- CC Rouillacais
- CC Val de Charente
- CA Grand Angoulême
- CA Grand Cognac

3 – Assainissement collectif

- CA Grand Angoulême
- CC Rouillacais
- CC Coeur de Charente
- CA Grand Cognac
- Abzac
- Agris
- Alloue
- Ambernac
- Ansac sur Vienne
- Aubeterre sur Dronne
- Baignes Sainte-Radegonde
- Barbezieux Saint-Hilaire
- Benest
- Bonnes
- Brigueuil
- Brillac
- Brossac
- Chalais
- Champagne-Mouton
- Charras
- Chasseneuil sur Bonnieure
- Chassenon
- Chazelles
- Condéon

- Confolens
- Côteaux du Blanzacais pour la partie du territoire correspondant à l'ancienne commune de Blanzac-Porcheresse
- Coulgens
- Ecuras
- Epenède
- Esse
- Etagnac
- Exideuil
- Eymouthiers
- Feuillade
- Fouquebrune
- Laprade
- **Lesterps**
- Manot
- Marillac-le-Franc
- Marthon
- Massignac
- Montboyer
- Montbron
- Montemboeuf
- Montmoreau pour la partie de son territoire correspondant à celui des anciennes communes de Montmoreau Saint-Cybard, Saint-Laurent de Belzagot, Saint-Amant de Montmoreau, Saint-Eutrope
- Montrollet
- Nanteuil en Vallée
- Nieuil
- Paizay-Naudouin-Embourie
- Pleuville
- Reignac
- Rivières
- La Rochefoucauld-en Angoumois
- Ronsenac
- Rougnac
- Terres-de-Haute-Charente pour la partie de son territoire correspondant à celui des anciennes communes de Genouillac, Roumazières-Loubert et Suris
- Ruffec
- Saint-Adjutory
- Saint-Claud
- Saint-Germain de Montbron
- Saint-Laurent de Cérès
- Saint-Maurice des Lions
- Saint-Romain
- Saint-Séverin
- Saint-Sornin
- Saulgond
- Taponnat-Fleurignac
- Verteuil sur Charente
- Moulins-sur-Tardoire pour la partie de son territoire correspondant à celui de l'ancienne commune de Vilhonneur
- Villebois-Lavalette
- Villefagnan
- Vouthon
- Yvrac et Malleyrand

4 – Milieux aquatiques

- Syndicat mixte d'aménagement du Bassin de la Charente Amont (SMACA)
- **Syndicat du Bassin des rivières de l'Angoumois** (SYBRA) pour la partie de son territoire correspondant à celui des anciens SIAH de la Charraud et de la Boëme, SIAH du bassin de l'Echelle, SIAH du bassin des Eaux Claires, SIAH du bassin de la Nouère et SIAHP de la Touvre
- Syndicat Mixte d'Aménagement des bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMA BACAB)
- Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB)
- Syndicat mixte du bassin versant du Né
- Syndicat des bassins Argenton, Izonne et Son-Sonnette (SBAISS)
- Syndicat mixte du bassin de la Seugne pour la partie de son territoire correspondant à celui de l'ancien SIAH du Trèfle (SYMBAS)
- Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Dronne Aval (SABV Dronne Aval)
- Syndicat des Bassins Charente et Péruse (SBCP)
- Syndicat mixte Goire, Isoire et Vienne en Charente limousine
- Syndicat ~~mixte~~ de rivières du bassin de la Dronne (SRB Dronne)
- SYMBA
- Syndicat mixte Vienne Gorre
- CC 4B Sud Charente sur l'ensemble de son périmètre à l'exception des parties de territoire pour lesquelles la compétence GEMAPI **a été transférée** à un syndicat mixte fermé
- CC Charente Limousine sur l'ensemble de son périmètre à l'exception des parties de territoire pour lesquelles la compétence GEMAPI **a été transférée** à un syndicat mixte fermé
- CC Coeur de Charente sur l'ensemble de son périmètre à l'exception des parties de territoire pour lesquelles la compétence GEMAPI **a été transférée** à un syndicat mixte fermé
- CC Lavalette Tude Dronne pour l'ensemble de son territoire à l'exception des parties de territoire pour lesquelles la compétence GEMAPI **a été transférée** à un syndicat mixte fermé
- CC La Rochefoucauld-Porte du Périgord sur l'ensemble de son périmètre à l'exception des parties de territoire pour lesquelles la compétence GEMAPI **a été transférée** à un syndicat mixte fermé
- CC Rouillacais sur l'ensemble de son périmètre à l'exception des parties de territoire pour lesquelles la compétence GEMAPI **a été transférée** à un syndicat mixte fermé
- CC Val de Charente sur l'ensemble de son périmètre à l'exception des parties de territoire pour lesquelles la compétence GEMAPI **a été transférée** à un syndicat mixte fermé
- CA Grand Angoulême sur l'ensemble de son périmètre à l'exception des parties de territoire pour lesquelles la compétence GEMAPI **a été transférée** à un syndicat mixte fermé
- CA Grand Cognac sur l'ensemble de son périmètre à l'exception des parties de territoire pour lesquelles la compétence GEMAPI **a été transférée** à un syndicat mixte fermé